

**ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE
COMpte RENDU DE SEANCE DU 26 JUIN 2008 A ST JEAN LASSEILLE – 17H30**

ETAIENT PRESENTS

M.	Henri	SICRE	Président fondateur du Pays Pyrénées-Méditerranée
M.	Pierre	AYLAGAS	Conseiller Général
M.	Pierre	BECQUE	Conseiller Régional
Mlle	Camille	BINDA	Chargée de Mission Energie/écologie CDPPM
M.	Jean-Marie	BOSCH	Maire de Serralongue
Mlle	Marjorie	BOYER	Conseil Général des PO
Mme	Jeanne	BRESSON	UNAPL
Mme	Martine	CAMIADE	Représentante Université de Perpignan
Mme	Marie France	CAPEILLE	Représentante CCI
Mme	Géraldine	CAPRANI	Chargée de Mission Coopération CDPPM
M.	Jean-René	CASALS	GRETA Vallespir Côte Vermeille
M.	Marcel	CENTENE	ADMR
Mme	Myriam	CORMARY BOURREL	Directrice Chambre d'Agriculture des PO
Mlle	Lénaïc	DEPONTAILLER	Chargée de Mission SIG CDPPM
M.	Bernard	DHOME	DDE
M.	Alain	FARRIOL	Maire de Reynès
M.	Olivier	FERRAND	Maire Adjoint de Thuir
Mme	Bénédicte	FITA	Secrétaire CDPPM
M.	Progrès	FORNOS	Représentant Fédération de Chasse
Mlle	Sophie	GABOLDE	Animatrice territoriale Chambre d'Agriculture des PO
M.	Michel	GARCIA	Cabinet du maire Argelès-sur-Mer
M.	Robert	GARRABE	Conseiller Général
M.	Germain	GARRIGUE	CRPF
Mlle	Aurélia	GREIVELDINGER	Chargée de Mission Culture/Patrimoine CDPPM
M.		GUICHARD	Comité Olympique Sportif
M.	Jean	HERETE	Adjoint Amélie les bains
Mlle	Céline	JIMENEZ	Chargée de Mission Emploi/Formation CDPPM
Mme	Claudine	LAVAIL DARDE	CFDT
M.	Pierre	LE MEN	Chargé de Mission Leader CDPPM
M.	Philippe	LEBARON	Directeur laboratoire Arago
M.	Raymond	LOPEZ	Maire de st Genis des Fontaines
M.	Jean-Marie	MALIGNON	Maire de Coustouges
Mlle	Aurélia	MAILLOLS	Cabinet du maire Amélie les Bains
M.	Francis	MANENT	Représentant l'association Charles FLAHAUT
M.	Louis	MILLAN	Cabinet du maire Amélie les Bains
M.	Rodolphe	MIR	Représentant CCI
M.	Michel	MOLY	Conseiller Général
M.	Marc	MOULIN	DDJS
M.	Stéphane	NOUGUIER	ONF
M.	Roland	NOURY	Maire de St Jean Lasseille
M.	Christian	OLIVE	Maire du Boulou
M.	Hervé	ORIOI	Syndicat CFE CGC
Mlle	Jacqueline	PAYROT	Présidente Albera Viva
Mme	Sylvia	PENA	Directrice CDPPM
M.	Jean-Jacques	PLANES	Représentant du bâtiment
M.	Jean- Louis	PORTANIER	Maire de Taulis
M.	Jean-Claude	PORTELLA	Maire de Cerbère
M.	André	PRUJA	Représentant Fédération de Pêche
M.	Alphonse	PUIG	Maire Ste Colombe
M.	Alexandre	PUIGNAU	Président SIVU Tech
M.	Jean-Luc	PUJOL	Représentant la Chambre d'Agriculture

M.	Alexandre	REYNAL	Conseiller Général
M.	Bernard	REMEI	Conseiller Général
M.	joseph	RAYNAL	Représentant Chambre de Métiers
Mme	Irène	RIEU	Représentante CCI
Mme	Nicole	VILLARD	Adjointe Le Boulou

ETAIENT EXCUSES

M.	Bernard	FOURCADE	Président CCI
M.	Nicolas	FERRANTE	CCI Pouvoir Irène RIEU
M.	Jean	REDE	Maire de Banyuls – Pouvoir à M. Aylagas
M.	Roger	FONS	Confédération des Réserves Naturelles
M.	Rémy	NAVEAU	Représentant Collège Santé
M.	René	OLIVE	Conseiller Général – Pouvoir à M. NOURY

ETAIENT ABSENTS

Sr	Pere	VILA	Président CCAE – Pouvoir M. Aylagas
----	------	------	-------------------------------------

COMPTE-RENDU

Monsieur Henri SICRE préside la séance. Il informe les membres présents qu'une assemblée générale était prévue au printemps dernier, mais en raison des élections municipales et cantonales, le collège des élus du Conseil de Développement devait être actualisé. Un courrier a été adressé aux élus du Pays Pyrénées-Méditerranée afin de procéder rapidement à cette actualisation, dès le 22 mars 2008, mais les désignations ont tardé à nous parvenir et le délai institué par les statuts pour réunir l'AG ne pouvant être inférieur à 3 semaines, il n'a pas été possible de réunir cette Assemblée avant ce jour.

En raison de la présence de « nouveaux membres » il est apparu opportun d'apporter quelques précisions à la notion de pays. Le Pays n'est pas un guichet pour l'obtention de financements. Il s'agit d'un espace de réflexion où s'élabore collectivement un projet de développement permettant ainsi, d'éviter la dispersion des fonds publics ce qui représente chaque fois davantage une garantie de développement durable et harmonieux permettant de mobiliser les partenaires financiers qui souhaitent éviter le « saupoudrage » (Europe, Etat, Région voire Département).

Pour rappel, dès 95 la notion de Pays est apparue à travers la Loi Pasqua. En 97, malgré la dissolution de l'Assemblée Nationale et le changement de majorité, c'est un concept qui a été repris de plus belle par Dominique Voynet, alors Ministre de l'Aménagement du territoire et du développement durable. Dès le 1^{er} janvier 1999, le Pays Pyrénées-Méditerranée en émergence recevait 300.000 FF au titre de sa démarche pilote.

Le territoire décrit par le PPM s'étend de Cerbère à Prats de Mollo sur l'ensemble des 5 cantons frontaliers (l'arrondissement de Céret) auxquels se sont jointes les communes du canton de Thuir.

Après avoir présenté l'ordre du jour, Henri SICRE propose quelques précisions relatives aux statuts du Conseil de développement conçus dans un contexte particulier. A l'origine, conformément à la LOADDT de Juin 1999 dite Loi Voynet, a été constitué le Conseil de Développement, sous forme associative en Pays Pyrénées-Méditerranée, auquel devait être assorti une structure de droit public de type syndicat mixte ou GIP de développement Local. Notre choix s'est porté sur le GIP-DL, pour lequel nous avons rédigé les statuts et réuni l'Assemblée constitutive. Ainsi, ce qui était projeté était de conserver la

présidence du conseil de développement parmi les acteurs privés, qu'ils soient économiques ou associatifs et celle du GIP-DL à un élu.

Toutefois, le vide juridique autour des GIP aurait conduit à la nécessité de dissoudre le GIP-DL dans les 2 ans suivant sa création. La Loi de 2002, ayant autorisé les structures associatives à signer le contrat de Pays, il a été décidé de ne conserver que le Conseil de développement pour assurer le portage de la démarche.

La notion du partenariat public-privé est restée dès lors, prégnante dans notre fonctionnement et extrêmement constructive.

A l'époque, comme il s'agissait de l'initiative d'Henri SICRE, Député de la circonscription, et qu'un dynamisme certain lui était reconnu, la Présidence du Conseil de Développement lui avait été confiée titre du collège socioprofessionnel, scientifique, culturel et associatif dans lequel il siégeait en qualité de Président du SIVU du Tech.

Le pays est donc un territoire librement organisé sur une démarche volontariste et repose sur plusieurs instances de concertation :

- un comité technique pluridisciplinaire composé des communautés de communes, des communes d'Arles et d'Argelès, des chambres consulaires, du CRPF et du SIVU du Tech. Au fil du temps c'est une espace de travail qui s'est effrité (absence systématique des communautés de communes, et manque d'assiduité ou d'intérêt de certains autres partenaires). Aussi, c'est un organe fondamental qu'il conviendra, à terme de restructurer.

- Des comités de pilotage par programme ou action : à l'origine de la démarche il s'agissait de commissions thématiques en charge du programme d'actions pour le contrat de pays qui, faute de contrat pendant plusieurs années, se sont essouffées et ont fait place à des groupes de travail mis en place dans le cadre de programmes ou actions en cours. Les commissions pourraient être relancées pour suivre le contrat 2007/2013.

- Un comité de programmation Leader pour suivre le Programme d'Initiative Communautaire

A ce propos, Henri SICRE éprouve une grande fierté à annoncer que la candidature du Pays Pyrénées-Méditerranée pour Leader 2007/2013 sur le thème de la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire a été officiellement retenue lors du Comité de Suivi coprésidé par le Président et le Préfet de la Région qui l'ont placée en numéro 1 à l'échelle régionale. Cela permet d'ores et déjà de redémarrer cette période avec une enveloppe de 1,8 millions d'euros acquis par le territoire pour financer des actions à hauteur de 55% de la dépense Publique Nationale.

Pour ce qui est du projet de territoire, il repose sur 5 axes dont un axe de préfiguration qui consiste à maintenir les outils d'animation du territoire, à savoir le fonctionnement du Conseil de développement.

A ce propos, il est précisé que le budget de fonctionnement de la structure se répartit comme suit :

Contribution des communes : 38.000 € (50cts par habitant mais toutes les communes ne payent pas...), CG66 43.500, CRLR 50.000, Etat 12.000 et Europe à hauteur de 50% des postes.

Or plusieurs avertissements nous ont été adressés par les partenaires financiers pour indiquer que la cotisation des principaux bénéficiaires (les collectivités locales, ne pouvait être inférieure à la participation de la Région...

L'axe 1 concerne la stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles avec 4 volets : l'eau, principalement porté par les programmes du SIVU du Tech, la Forêt dont les cadres d'intervention sont les Chartes Forestières de Territoire de la suberaie catalane (signée en 2004) et du Vallespir (dont le programme d'actions n'a pas été arrêté faute de présence des élus lors du comité de pilotage en janvier 2008), l'Energie à travers le programme d'actions identifié lors de l'élaboration de l'Agence Locale de L'Energie pour laquelle il nous a manqué un seul point pour être retenus mais dont le programme d'actions mérite d'être maintenu, et les OCAGER qui sont des outils mis en place par la région pour assurer la gestion des espaces ruraux et des friches.

Pour ce qui est du volet eau, il est à noter qu'une candidature au titre du programme Interreg IVA (volet transfrontalier) est proposée dans le cadre de l'appel à projet lancé pour le 30.06.2008. Il s'agit du programme « Atelier Transfrontalier de l'Eau 2 » qui fait suite à la « création de l'atelier Transfrontalier de

l'Eau » initié lors de la programmation 2000/2006 dans le cadre du partenariat entre le SIVU du Tech, le Consorci Alba Ter et le Pays Pyrénées-Méditerranée, en qualité de Chef de File. Pour ce qui est du présent programme une délibération doit accompagner le dossier de candidature, celle-ci doit porter sur un financement du Conseil de développement à hauteur de 57.000 euros sur 3 ans, financés à 65% par le FEDER. Il est précisé qu'il s'agit là d'un dépôt de candidature et non d'une programmation effective qui pourra être présentée dans le détail lors d'une prochaine assemblée.

De même, le Pays Pyrénées-Méditerranée est engagé aux côtés de la commune de St André dans un programme de coopération interrégionale SUDOE en faveur des énergies renouvelables.

L'axe 2 est consacré à la stratégie territoriale en faveur de l'emploi de la formation et du développement économique. On y retrouve des projets tels que ceux initiés dans le cadre du programme Emploi et Territoire (Appel à projet lancé en 2004 pour lequel le Pays Pyrénées-Méditerranée a été retenu), financé par la mesure 10a du FSE, dont la gestion prévisionnelle et territorialisée des emplois et des compétences, l'emploi saisonnier, les services à la personne... mais aussi le partenariat avec l'entreprise Oeneo Bouchage avec la création d'une cellule d'accompagnement à la création d'activité, le schéma d'implantation des Zones d'Activités Economique demandé par la région puisqu'il conditionne désormais l'octroi des financements et réalisé en partenariat avec le CG66 qui souhaite disposer d'un schéma départemental.

L'axe 3 est quant à lui, consacré à la cohésion et la solidarité territoriales. Y sont inscrits la participation du Pays Pyrénées-Méditerranée aux côtés des maisons Sociales de Proximité, au schéma des solidarités porté par le CG66, les Bistrots de pays pour lesquels le Pays Pyrénées-Méditerranée est régulièrement sollicité mais souffre d'un déficit d'informations et de retour d'expérience, mais aussi le schéma de l'habitat qui est également une condition sine qua non de mobilisation de financements de la région, dont le plan de financement est bouclé mais qui n'a pas reçu de début d'exécution, faute de mobilisation d'au moins un élu lors du recrutement du Bureau d'études...

L'axe 4, le dernier mais non le moindre, concerne la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée. Il compte deux axes majeurs : la structuration de l'offre autour des piliers économiques que sont le tourisme balnéaire du littoral et le thermalisme mais également la diversification de l'offre pour les soutenir à travers le tourisme de terroir, culturel, patrimonial, sportif et de pleine nature... Puis un deuxième axe qui repose sur les démarches transversales comme les démarches qualité, la communication, la signalétique, la coopération...

En terme de bilan technique, il est évoqué l'animation permanente sur le pays pour la mise en oeuvre du programme leader+ car si les financements sont mobilisés, notre action ne s'arrête pas pour autant : il faut ensuite programmer les actions et assurer le suivi des consommations car le programme est soumis à la règle du dégageant d'office. De même, l'animation mise en place a permis de s'inscrire dans la négociation du contrat Pays avec l'Etat, la Région et le Département pour la période 2005/2006 auquel a été annexé un avenant pour l'année 2007 signé le 25 Juin 2005 et qui a permis de mobiliser plus de 7 Millions d'€ pour un coût total de 11M€.

Sont cités également les programmes de développement des échanges et de la coopération transfrontalière qui requièrent beaucoup d'ingénierie et d'animation et les programmes culturels et patrimoniaux extrêmement structurants sur le territoire : le Pays d'Art et d'Histoire qui tient particulièrement à cœur à Henri SICRE au titre du développement du Vallespir et des Hautes aspres qui pourrait par ailleurs être le premier PAH transfrontalier ! Mais on peut également ajouter la candidature du rivage méditerranéen des Pyrénées au patrimoine mondial pour laquelle le GECT doit être créé dans des délais rapprochés, ainsi que le schéma culturel ou encore la charte paysagère...

Par ailleurs, sont présentées les démarches en cours de négociation, de contractualisation ou de labellisation : Leader 2007/2013 déjà évoqué, le contrat de Pays avec la région et le Département pour la période 2007/2013 qui sera vraisemblablement signé en octobre 2008, tout comme la convention territoriale qui est l'outil d'intervention des fonds de l'Etat au titre du volet territorial du CPER. Y sera inscrite exclusivement la création de la Voie verte en Pays Pyrénées-Méditerranée.

Une candidature au titre de l'axe 4 du FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est également en cours de dépôt. Plusieurs rencontres ont déjà permis de prendre rang. Cette candidature qui concerne globalement la gestion intégrée des zones côtières est bâtie selon les mêmes modalités de concertation et de partenariat public /privé que leader...

De même, la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées prévoit la contractualisation avec des territoires au titre de contrats de pôles touristiques. Notre territoire étant concerné par un pôle : celui du massif du Canigou, nous envisageons de prendre la plume pour rédiger une proposition, en partenariat avec le pays Terres Romanes en pays catalan, le PNR des Pyrénées catalanes et le Syndicat Mixte du canigou.

Enfin, en date du 30 mai 2008, a été déposée une candidature pour labelliser notre stratégie au titre de stratégie territoriale de développement durable et agenda 21 local. La réponse sera connue en novembre 2008.

Aucune remarque n'est relevée.

Après cette présentation sommaire du conseil de développement, du territoire et de ses projets, Henri SICRE qui s'apprête à quitter la présidence s'adresse à l'assemblée en lui exprimant toute sa gratitude pour la mobilisation effective qui s'est construite autour de lui et qui a largement contribué au dynamisme qui lui a été prêté à travers la création du Pays Pyrénées-Méditerranée. Il salue la qualité du travail et de l'implication de chacun, se positionnant désormais en spectateur externe toujours très attaché à ce projet, notamment dans son développement culturel et patrimonial pour lequel il exprime son inquiétude en termes de poursuite et souhaitant une bonne continuation aux nouvelles équipes il procède à un appel à candidature pour sa succession.

Deux candidatures sont alors exprimées : Monsieur Francis MANENT, Maire de St André, représentant l'Association Charles Flahaut et Jean-Luc PUJOL, Représentant socioéconomique de la Chambre d'Agriculture. Ce dernier prend la parole le premier.

Il rend tout d'abord hommage à Henri SICRE et salue la qualité du partenariat et du travail réalisés dans le cadre du Pays Pyrénées-Méditerranée, outil de développement très utilisé par la chambre d'agriculture et les agriculteurs et régulièrement cité en référence à diverses échelles. Il rappelle la pertinence qui fait la qualité de ce pays ainsi que sa spécificité transfrontalière. Mais au-delà du territoire, il y a aussi des hommes ce qui est source parfois, d'antagonismes. Il indique alors qu'il présente sa candidature en sa qualité d'acteur socioéconomique puis souligne la présence de plusieurs hommes de grand talent dans cette assemblée dont le statut, la crédibilité ou la compétence constituent un véritable atout pour le Pays Pyrénées-Méditerranée : Pierre Aylagas, au titre de son statut de Vice-Président du Conseil Général, partenaire indispensable pour notre démarche de développement, Jean-Jacques PLANES, acteur socioéconomique de qualité également connu au titre de ses engagements et Olivier FERRAND, un jeune politique qui « monte » et qui fait peur à certains mais dont les compétences et le réseau tissé à l'échelle des instances nationales et européennes constituent un avantage indéniable pour les programmations à venir. Il évoque alors le nécessaire consensus recherché avec l'autre candidat Francis MANENT dans le cadre d'un partenariat constructif permettant de mobiliser l'ensemble des forces vives et propose de retirer sa candidature après l'avoir présentée. Il considère en effet Francis MANENT, et le consensus dont il est porteur, plus légitime et à même de faire avancer le pays dans le sens donné par Henri SICRE.

Enfin, il précise que ces dernières semaines ont vu circuler beaucoup de rumeurs. En tant que viticulteur, syndicaliste de longue date il a appris à résister à la pression adverse. Il n'a d'ailleurs pas peur de grand chose. Aussi, utilisant la terminologie du joueur de rugby qu'il a été, il rappelle qu'il a connu les tentatives d'intimidation des équipes adversaires et qu'il y a toujours un match retour...

Monsieur Francis MANENT prend alors la parole pour remercier d'abord Jean-Luc PUJOL pour ses propos ainsi qu'Henri SICRE et toute son équipe, pour avoir créé et amené le Pays Pyrénées-Méditerranée à un niveau de qualité reconnu de tous.

Il indique être également un homme de consensus, maire depuis 30 ans, il s'est toujours entouré d'une équipe et il y a là de la place pour tout le monde. Il connaît très bien le territoire : né en Vallespir, il exerce dans les Albères et chasse dans les Aspres... Il se dit prêt à travailler avec tout le monde sur l'ensemble du territoire. Ayant été président de l'association Albera Viva il a pu démontrer son engagement pour le

développement transfrontalier. Il confirme sa volonté de travailler sur le développement économique, social et culturel du territoire.

Il est alors procédé au vote à main levée. Francis MANENT est élu Président à l'unanimité.

S'ensuit alors une concertation au sein de chaque collège afin de désigner les membres du Bureau.

Collège des élus : 3 sièges à pourvoir dont celui de vice-président.

Candidats : Pierre Aylagas en qualité de Vice-Président, Jean-Claude PORTELLA et Roland NOURY.

Ces candidats sont élus à l'unanimité pour siéger au bureau.

Collège Socioéconomique : 2 sièges à pourvoir

Candidats : Jean-Luc PUJOL en qualité de Vice-Président et Jean-Jacques PLANES.

Ces candidats sont élus à l'unanimité pour siéger au bureau.

Collège socioprofessionnel, scientifique, culturel et associatif : 1 siège à pourvoir

Candidats : Alexandre PUIGNAU (SIVU du Tech) et Philippe LE BARON (Laboratoire Arago)

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits :	14
Nombre de votants :	12
Exprimés :	12
Nuls :	0
Alexandre PUIGNAU :	8
Philippe LE BARON :	4

Alexandre PUIGNAU est élu à la majorité en qualité de vice-président

RECAPITULATIF :

Composition du Bureau du Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée

Président	Francis MANENT
Vice-président	Pierre AYALAGAS
Vice-président	Jean-Luc PUJOL
Vice-président	Alexandre PUIGNAU
Membre du Bureau	Roland NOURY
Membre du Bureau	Jean-Claude PORTELLA
Membre du Bureau	Jean-Jacques PLANES

L'ordre du jour étant épuisé, Francis MANENT annonce la levée de la séance à 20h00